



LIVRET ACCUEIL

CASCA

Création : Janvier
2014 Mise à jour :
mars 2020 Page :
1/3

Bienvenue au CASCA!

A. Présentation du CASCA

Le Club d'Activités Subaquatiques de la Côte d'Amour (CASCA), association régie par la loi de 1901, a été créé en 1976. Les statuts du club sont déposés en Préfecture. Il existe et vit grâce à l'engagement des bénévoles.

Il a pour vocation de développer et de favoriser par tous moyens appropriés, sur le plan sportif, culturel ou scientifique, la connaissance du monde subaquatique ainsi que la pratique de tous les sports et activités subaquatiques et connexes, notamment l'apnée, la pêche sous-marine, la plongée scaphandre et la nage avec palmes.

Est membre du club, tout membre actif à jour de sa cotisation et en possession de sa licence FFESSM.

Le club est dirigé par un comité directeur (14 personnes) parmi lequel sont élus un président, un trésorier et un secrétaire. Les 2 sections « scaphandre » et « apnée pêche sous-marine » sont gérées par un secrétaire, un trésorier, un responsable technique (voir détails dans le règlement intérieur affiché au club). Les deux sections sont indépendantes pour leurs activités. L'activité nage avec palmes en eau libre est encadrée par une charte de bonne conduite,

Toutes ces informations sont disponibles sur le site du CASCA :

<https://casca-plongee.jimdofree.com/>

B. Le LOCAL

Est mis à disposition gracieusement par la municipalité de La Baule et est réservé uniquement aux activités club.

C. Accès aux PISCINES

Les entraînements en piscine se déroulent selon les activités dans les établissements de La Baule, Guérande ou Piriac, d'octobre à avril ou mai. L'accès en est strictement réservé aux membres du club à jour de leur cotisation. Il est important de respecter les consignes de ces établissements.

D. La CARRIERE de QUESTEMBERT

Est mise à notre disposition en échange d'une participation à l'entretien des abords une fois par an. Chacun doit ramasser ses déchets afin de conserver ce lieu le plus propre possible.

E. Le MATERIEL de PLONGEE

- Le BATEAU

Le club dispose d'un semi-rigide de 7m50, le Colibri. La conduite en est uniquement réservée aux personnes possédant le permis et habilitées par le club.

- Les COMPRESSEURS

Sont accessibles uniquement aux personnes formées et habilitées par le club.

- EMPRUNT DE MATERIEL

Chaque plongeur doit s'équiper de : un masque, des palmes, une combinaison, une ceinture et des plombs. La section scaphandre, met à disposition des adhérents, bouteille de plongée, gilets stabilisateurs et détendeurs, sous certaines conditions énumérées ci-après et uniquement dans le cadre d'une plongée club (c'est à dire pour des activités approuvées par le CD et organisées par un Directeur de plongée membre du club).

Remarque : le parc est composé de bouteilles appartenant au club (numéro rouge) et de bouteilles appartenant à des membres (numéro blanc).

Comment emprunter un équipement scaphandre

1. Toute sortie de matériel doit être enregistrée sur le cahier prévu à cet effet.
2. Le « matériel club » est à utiliser en priorité (numéro de couleur rouge pour les bouteilles appartenant au club) par rapport au matériel laissé à disposition par les adhérents.
3. L'emprunteur est responsable du matériel qu'il emprunte jusqu'à son retour au club.
4. Rincer le matériel aussitôt après utilisation afin de le débarrasser du sable et du sel et enregistrer son retour sur le cahier.
5. Pour le transport, si la bouteille n'est pas munie d'un opercule, penser à mettre un bouchon (l'absence d'opercule ou de bouchon fragilise la robinetterie)
6. Ranger le matériel emprunté aux endroits dédiés en vous assurant qu'il séchera dans de bonnes conditions
7. En cas de problème technique, noter sur le cahier d'entrées et de sorties, l'anomalie constatée.
8. Le transport de la bouteille de plongée en voiture est dangereux. Pensez à ce qui arriverait en cas d'accident. Attachez les bouteilles, si possible, ou calez au mieux en pensant à la trajectoire en cas de choc.

Merci de respecter ces consignes, il en va de la sécurité de tous.

En conclusion, nous vous invitons à lire au moins une fois, le règlement intérieur et les consignes de sécurité présentés sur le tableau d'affichage du club.

Bonnes plongées à tous !